

SESSION 2026

RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION

TROISIÈME CONCOURS

ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

Première épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve vise à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative, juridique et de gestion des ressources humaines ainsi que d'organisation et de fonctionnement du système éducatif.

L'épreuve consiste en un questionnaire qui sollicite, outre des connaissances, les capacités d'analyse, de raisonnement et d'expression écrite du candidat.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
DCV	0010N	101	9428

Question 1 :

Vous arrivez comme chef d'établissement en lycée professionnel, vous souhaitez renforcer la politique d'inclusion de votre établissement. Quel public vous semble concerné par cette politique d'inclusion et quels leviers mettez-vous en œuvre pour y parvenir ?

Question 2 :

Comment et à quelles conditions la collaboration entre l'EPL et l'entreprise peut favoriser l'éducation à l'orientation et l'insertion professionnelle des élèves ?

Question 3 :

Un bon climat scolaire est une condition indispensable pour favoriser les apprentissages. Quels sont les leviers d'action du chef d'établissement pour y parvenir ?

Question 4 :

Le chef d'établissement est « le premier pédagogue de l'établissement », donnez des exemples de son action dans ce domaine en indiquant avec qui et comment il peut assurer le pilotage pédagogique.

Question 5 :

L'Ecole a pour mission d'incarner, de faire vivre et de transmettre les principes et les valeurs de la République, quels leviers peuvent être mis en œuvre pour réaliser cette mission ?

